



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr.: GÉNÉRALE

GC.10/3
25 novembre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE GÉNÉRALE

Dixième session

Vienne, 1^{er}-5 décembre 2003

RAPPORT DU CONSEIL DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL SUR LES TRAVAUX DE SA VINGT-SIXIÈME SESSION

(19-21 novembre 2002)

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-2	2
Chapitre		
I. QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE	3-15	2
II. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS (point 2).	16-21	4
A. Rapport du Commissaire aux comptes, rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2000-2001	17	4
B. Situation financière de l'ONUDI	18	4
C. Règlement financier	19	4
D. Mobilisation de ressources financières	20	4
E. Passage à un système fondé sur une monnaie unique	21	4

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Chapitre		
III. EXAMEN DES PROGRAMMES, Y COMPRIS DES QUESTIONS INTÉRESSANT L'ENSEMBLE DU SYSTÈME (point 3); CADRE DE PROGRAMMATION À MOYEN TERME, 2004-2007 (point 4)	22-26	4
A. Participation de l'ONUDI aux grandes manifestations internationales	23	4
B. Mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme, 2002-2005, y compris en ce qui concerne la représentation hors Siège et la prévision technologique	24	4
C. Forum mondial sur les biotechnologies	25	5
D. Cadre de programmation à moyen terme, 2004-2007	26	5
IV. QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL (point 5)	27	5
V. CONSULTATIONS AVEC LES ÉTATS NON MEMBRES (point 6)	28	5
VI. ORDRE DU JOUR PROVISoire ET DATE DE LA VINGT-SEPTIÈME SESSION (point 7)	29	5
VII. ADOPTION DU RAPPORT (point 8)	30	5
VIII. CLÔTURE DE LA SESSION	31	5
Annexes		
I. Décisions adoptées par le Conseil à sa vingt-sixième session.		6
II. Documents présentés au Conseil à sa vingt-sixième session.		13

Introduction

1. Le rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa vingt-sixième session est présenté à la Conférence générale conformément aux dispositions de l'Article 9.4 c) de l'Acte constitutif. Les comptes rendus analytiques des séances du Conseil (IDB.26/SR.1 à 6) où sont rapportées en détail les délibérations, font partie intégrante du présent rapport.

2. Les décisions suivantes du Conseil, qui figurent à l'annexe I, se rapportent aux travaux de la dixième session de la Conférence générale:

- | | |
|--------------|---|
| IDB.26/Dec.3 | Situation financière de l'ONUDI |
| IDB.26/Dec.4 | Plan de paiement proposé pour l'Azerbaïdjan |

I. QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

3. La vingt-sixième session du Conseil s'est tenue au Siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, du 19 au 21 novembre 2002 (6 séances plénières – voir IDB.26/SR.1 à 6).

Participation

4. Sur les 53 membres du Conseil, 51 étaient représentés à la session: Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Belgique, Bolivie, Burkina Faso, Chili, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, Équateur, Espagne, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Luxembourg, Maroc, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Uruguay et Venezuela.

5. Les 40 États Membres suivants de l'ONUDI ont aussi participé à la session: Afghanistan, Afrique du Sud, Angola, Argentine, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Cameroun, Cap-Vert, Chypre, Émirats arabes unis, Finlande, Iraq, Koweït, Liban, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Mexique, Mozambique, Namibie, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Slovaquie, Ukraine, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie et Zimbabwe.

6. Le Saint-Siège a participé en qualité d'observateur.

7. Les organismes des Nations Unies dont les noms suivent étaient représentés: Corps commun d'inspection de l'Organisation des Nations Unies, Programme des Nations Unies pour le développement, Office des Nations Unies à Vienne.

8. Les institutions spécialisées des Nations Unies dont les noms suivent étaient représentées: Agence internationale de l'énergie atomique, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation mondiale du commerce.

9. Les autres organisations inter-gouvernementales suivantes étaient représentées: Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie, Institut international du froid, Ligue des États arabes, Organisation de coopération économique, Organisation des pays exportateurs de pétrole, Organisation internationale pour les migrations, Union africaine, Union européenne.

10. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées: AIESEC International, Association "Compagnia delle Opere", Association des anciens experts en développement industriel des Nations Unies, Association des volontaires pour le service international, Association mondiale des petites et moyennes entreprises, Austrian Senior Experts Pool, Chambre de commerce austro-arabe, Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, Institut supérieur de gestion, International Congress of Industrialists and Entrepreneurs, Mountain Unlimited, Organisation internationale des employeurs, Soroptimist International, TECHLINK, World Vision International.

Ouverture de la session

11. La vingt-sixième session du Conseil du développement industriel a été ouverte par son Président, M. I. Horváth (Hongrie).

Bureau de la vingt-sixième session

12. Le Bureau de la vingt-sixième session était composé en outre des autres membres élus au début de la première session ordinaire de 2002, à savoir de MM. R. González Aninat (Chili), S. Shoukry (Égypte) et Y. Takasu (Japon), Vice-Présidents; et de M. M. Hamedani (République islamique d'Iran), Rapporteur.

Ordre du jour de la session

13. Le Conseil a adopté l'ordre du jour ci-dessous:

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapport du Comité des programmes et des budgets:
 - a) Rapport du Commissaire aux comptes, rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2000-2001;
 - b) Situation financière de l'ONUDI;
 - c) Règlement financier;
 - d) Mobilisation de ressources financières;
 - e) Passage à un système fondé sur une monnaie unique.
3. Examen des programmes, y compris des questions intéressant l'ensemble du système:
 - a) Participation de l'ONUDI aux grandes manifestations internationales;
 - b) Mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme, 2002-2005, y compris la représentation hors Siège et la prévision technologique;
 - c) Forum mondial sur les biotechnologies.
4. Cadre de programmation à moyen terme, 2004-2007.
5. Questions relatives au personnel.
6. Consultations avec les États non membres.
7. Ordre du jour provisoire et date de la vingt-septième session.
8. Adoption du rapport.

14. Le Conseil a adopté une proposition du Président visant à assurer l'utilisation maximale des ressources disponibles en matière de services de conférence (voir annexe I, décision IDB.26/Dec.1, IDB.26/SR.1, par. 2 et 3).

15. Le Conseil a décidé de tenir, au cours de la session, des consultations informelles pour faciliter la rédaction des décisions et a chargé le Vice-Président, M. Y. Takasu (Japon), de les présider (voir IDB.26/SR.2, par. 1 et 2).

II. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS (point 2)

16. Le Conseil a décidé d'examiner simultanément les alinéas a) à c) et e) puis l'alinéa d). Le débat sur ces alinéas est résumé dans les comptes rendus analytiques IDB.26/SR.1, par. 53 à 61, IDB.26/SR.2, par. 24 à 72 et IDB.26/SR.5, par. 17 et 18. Le Conseil était saisi du rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa dix-huitième session (IDB.26/13) ainsi que des documents mentionnés dans les sections A à E ci-dessous.

A. Rapport du Commissaire aux comptes, rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2000-2001

17. Le Conseil était saisi du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et du Fonds de développement industriel pour l'exercice biennal 2000-2001 terminé le 31 décembre 2001 (IDB.26/2), des observations du Directeur général sur ce rapport (IDB.26/3) et du rapport sur l'exécution du budget présenté par ce dernier pour l'exercice biennal 2000-2001 (IDB.26/5), ainsi que du rapport sur l'exécution du programme en 2001, qui figure dans le rapport annuel de 2001 (IDB.25/2 et Add.1). Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.26/L.2) et a adopté la décision IDB.26/Dec.2 (voir annexe I).

B. Situation financière de l'ONUDI

18. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la situation financière de l'Organisation (IDB.26/9), d'un rapport du Directeur général sur le plan de paiement proposé pour l'Azerbaïdjan (IDB.26/16), d'un additif correspondant contenant le paragraphe 7 du projet de plan de paiement (IDB.16/16/Add.1) ainsi que d'un document de séance sur la situation financière de l'Organisation présenté par le Secrétariat (IDB.26/CRP.2). Il a examiné deux projets de décisions présentés par le Président (IDB.26/L.3 et IDB.26/L.11) et a adopté les décisions IDB.26/Dec.3 et IDB.26/Dec.4 (voir annexe I).

C. Règlement financier

19. Le Conseil a pris note que l'ordre du jour annoté (IDB.26/1/Add.1) indiquait qu'il n'était prévu aucune autre réunion du Groupe de travail intersession sur les modifications proposées au Règlement financier.

D. Mobilisation de ressources financières

20. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la mobilisation des ressources financières destinées aux programmes de l'ONUDI (IDB.26/6), ainsi que des informations contenues dans le rapport annuel de 2001 sur les ressources financières, notamment sur la mobilisation de fonds (IDB.25/2, chap. V.A) et les projets approuvés au titre des contributions volontaires (IDB.25/2, Appendice B). Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.26/L.4) et a adopté la décision IDB.26/Dec.5 (voir annexe I).

E. Passage à un système fondé sur une monnaie unique

21. Le Conseil était saisi d'une note du Secrétariat relative au passage à un système fondé sur une monnaie unique (IDB.26/4). Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.26/L.5) et a adopté la décision IDB.26/Dec.6 (voir annexe I).

III. EXAMEN DES PROGRAMMES, Y COMPRIS DES QUESTIONS INTÉRESSANT L'ENSEMBLE DU SYSTÈME (point 3); CADRE DE PROGRAMMATION À MOYEN TERME, 2004-2007 (point 4)

22. Le Conseil a décidé d'examiner simultanément le point 3, y compris les alinéas a) à c), et le point 4. Pour le point 3, le Conseil était saisi de deux documents de séance, l'un sur l'état des programmes intégrés (IDB.26/CRP.4), l'autre sur la coopération technique: rôle et responsabilités des entités des Nations Unies (IDB.26/CRP.5). Le débat sur ces points est résumé dans les comptes rendus analytiques IDB.26/SR.2, par. 3 à 9, IDB.26/SR.3, par. 1 à 114 et IDB.26/SR.4, par. 1 à 69.

A. Participation de l'ONUDI aux grandes manifestations internationales

23. Le Conseil était saisi, au titre du point 3 a), d'un rapport établi par le Directeur général, dans le cadre de l'examen des programmes, y compris des questions intéressant l'ensemble du système, sur la participation de l'ONUDI aux grandes manifestations internationales (IDB.26/12 et Corr.1).

B. Mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme, 2002-2005, y compris en ce qui concerne la représentation hors Siège et la prévision technologique

24. Le Conseil était saisi, au titre du point 3 b), d'un rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme, 2002-2005

(IDB.26/7 et Corr.1) et d'une note du Japon sur l'amélioration de l'exécution des programmes de l'ONUDI (IDB.26/15). Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.26/L.8) et a adopté la décision IDB.26/Dec.7 (voir annexe I).

C. Forum mondial sur les biotechnologies

25. Le Conseil était saisi, au titre du point 3 c), d'une note du Secrétariat relative au forum mondial sur les biotechnologies (IDB.26/10). Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.26/L.9) et a adopté la décision IDB.26/Dec.8 (voir annexe I).

D. Cadre de programmation à moyen terme, 2004-2007 (Point 4)

26. Le Conseil était saisi, au titre du point 4, de propositions du Directeur général concernant le cadre de programmation à moyen terme, 2004-2007 (IDB.26/8) et d'une note du Japon sur l'amélioration de l'exécution des programmes de l'ONUDI (IDB.26/15). Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.26/L.8) et a adopté la décision IDB.26/Dec.7 (voir annexe I).

IV. QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL (point 5)

27. Le Conseil était saisi d'un document du Directeur général sur les questions relatives au personnel (IDB.26/11). Le débat sur le point 5 est résumé dans le compte rendu analytique IDB.26/SR.5, par. 1 à 16. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.26/L.6) et a adopté la décision IDB.26/Dec.9 (voir annexe I).

V. CONSULTATIONS AVEC LES ÉTATS NON MEMBRES (point 6)

28. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les consultations avec les États non membres (IDB.26/14 et Corr.1) ainsi que d'un document de séance sur le même sujet (IDB.26/CRP.6). Le débat sur le point 6 est résumé dans le compte rendu analytique IDB.26/SR.5, par. 1 à 16. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.26/L.10/Rev.1) et a adopté la décision IDB.26/Dec.10 (voir annexe I).

VI. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET DATE DE LA VINGT-SEPTIÈME SESSION (point 7)

29. Le Conseil était saisi d'un document de séance contenant une note du Directeur général sur l'ordre du jour provisoire et la date de la vingt-septième session (IDB.26/CRP.3). Le débat sur le point 7 est résumé dans le compte rendu analytique IDB.26/SR.5, par. 19 à 21. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.26/L.7) et a adopté la décision IDB.26/Dec.11 (voir annexe I).

VII. ADOPTION DU RAPPORT (point 8)

30. Le Conseil a examiné le projet de rapport (IDB.26/L.1) et l'a adopté dans son ensemble, étant entendu que le Rapporteur serait chargé d'en établir la version définitive (voir compte rendu analytique IDB.26/SR.6, par. 30 à 32).

VIII. CLÔTURE DE LA SESSION

31. Le 21 novembre 2002, à 16 h 25, le Conseil a clos sa vingt-sixième session (voir compte rendu analytique IDB.26/SR.6, par. 33 à 45).

Annexe I**DECISIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL A SA VINGT-SIXIEME SESSION**

Décision	Titre	Page
IDB.26/Dec.1	Utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence (IDB.26/SR.1, par. 2 et 3)	7
IDB.26/Dec.2	Rapport du Commissaire aux comptes, rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2000-2001 (IDB.26/SR.6, par. 4 et 5)	7
IDB.26/Dec.3	Situation financière de l'ONUDI (IDB.26/SR.6, par. 6 et 7)	8
IDB.26/Dec.4	Plan de paiement proposé pour l'Azerbaïdjan (IDB.26/SR.6 par. 6 et 7)	8
IDB.26/Dec.5	Mobilisation de ressources financières (IDB.26/SR.6, par. 8 et 9)	9
IDB.26/Dec.6	Passage à un système fondé sur une monnaie unique (IDB.26/SR.6, par. 10 et 11)	9
IDB.26/Dec.7	Orientations stratégiques "Améliorer l'exécution des programmes de l'ONUDI" (IDB.26/SR.6, par. 12 à 16)	10
IDB.26/Dec.8	Forum mondial sur les biotechnologies (IDB.26/SR.6, par. 17 à 19)	10
IDB.26/Dec.9	Questions relatives au personnel (IDB.26/SR.6, par. 20 et 21)	11
IDB.26/Dec.10	Consultations avec les États non membres (IDB.26/SR.6, par. 22 à 27)	11
IDB.26/Dec.11	Ordre du jour provisoire et date de la vingt-septième session (IDB.26/SR.6, par. 28 et 29)	11

**IDB.26/Dec.1 UTILISATION DES
RESSOURCES DISPONIBLES EN
MATIÈRE DE SERVICES DE
CONFÉRENCE**

Le Conseil du développement industriel, soucieux d'utiliser au mieux les ressources disponibles en matière de services de conférence, a décidé de suspendre avec effet immédiat l'application de l'article 32 de son règlement intérieur relatif au quorum, et ce pour les séances de sa vingt-sixième session seulement, à condition qu'aucune décision de fond ne soit prise à ces séances.

*1^{re} séance plénière
19 novembre 2002*

**IDB.26/Dec.2 RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES, RAPPORT SUR
L'EXÉCUTION DU BUDGET ET
RAPPORT SUR L'EXÉCUTION
DU PROGRAMME DE
L'EXERCICE BIENNAL 2000-2001**

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et du Fonds de développement industriel et des fonds d'affectation spéciale de l'exercice biennal 2000-2001 terminé le 31 décembre 2001 (IDB.26/2);

b) A pris également note des observations du Directeur général sur le rapport du Commissaire aux comptes (IDB.26/3);

c) S'est félicité du bilan positif établi par le Commissaire aux comptes, qui indique notamment que les états financiers rendent compte fidèlement des opérations financières comptabilisées pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001 et représentent bien, dans tous les aspects essentiels, la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2001 et que l'Organisation a atteint ses objectifs, sous l'angle de la pertinence de son action, de la stabilité financière, de l'amélioration de l'exécution des projets de coopération technique et de la qualité des services offerts grâce à un recentrage des activités au cours des quatre dernières années (IDB.26/2, annexe I et par. 136);

d) Tout en prenant acte du fait que le Commissaire aux comptes n'avait relevé aucune défaillance ou infraction aux mécanismes de contrôle interne, ni faute ou abus particuliers hors Siège, a pris note des inquiétudes exprimées par le Commissaire aux comptes selon lesquelles le Groupe de contrôle interne n'était pas à même d'effectuer les examens

systematiques intensifs et complets qui seraient nécessaires (par. 96, 97 et 129 du rapport);

e) A gardé à l'esprit que le Corps commun d'inspection avait recommandé, dans son rapport JIU/REP/98/2, que les organes délibérants prient le chef du secrétariat de chaque organisation de soumettre un rapport annuel consolidé distinct, présentant de façon concise les activités de contrôle interne;

f) Compte tenu des recommandations du Commissaire aux comptes relatives au contrôle interne, a prié le Directeur général:

i) De signaler au Conseil du développement industriel, dans le Rapport annuel du Directeur général sur les activités de l'Organisation, les principales activités de contrôle interne menées en application de la règle de gestion financière 109.39 concernant les lacunes des systèmes et procédures et des contrôles internes s'y rapportant, ainsi que les questions examinées, les résultats obtenus, un récapitulatif des recommandations formulées et l'état d'avancement des mesures prises;

ii) De signaler au Commissaire aux comptes comme "cas de présomption de fraude" toute enquête sur la fraude entreprise par le Groupe du contrôle interne;

iii) De renforcer le contrôle interne de façon systématique, notamment en améliorant le profil du personnel et en lui donnant la plus grande indépendance possible, afin que toutes les opérations de l'Organisation fassent l'objet d'investigations actives qui évaluent la conformité, la rentabilité, l'efficacité et l'efficience des systèmes et procédures, ainsi que des contrôles internes s'y rapportant, notamment en ce qui concerne le recrutement d'experts, les achats de matériel et la sous-traitance dans le cadre des activités de coopération technique;

iv) De rendre compte au Conseil à sa vingt-septième session de la suite donnée à la demande formulée plus haut concernant le contrôle interne;

g) Eu égard à d'autres aspects importants du rapport du Commissaire aux comptes, a prié en outre le Directeur général de rendre compte au Conseil à sa vingt-septième session de façon plus détaillée de la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes, notamment en ce qui concerne:

- i) Les mesures prises pour renforcer la vigilance à l'égard de la fraude et lutter contre la fraude (par. 92 à 99 du rapport);
- ii) Les bureaux de l'Organisation à New York et Genève (par. 128), afin également de renforcer comme il se doit la coopération avec la Commission européenne et l'Office de coopération EuropeAid à Bruxelles;
- h) A prié le Commissaire aux comptes:
 - i) D'inclure dans les prochains rapports, de façon à les rendre plus clairs et plus concrets, un tableau comportant les principales recommandations;
 - ii) Compte tenu du fait qu'il ne peut certifier les comptes qu'à la fin de l'exercice biennal, de présenter chaque année à temps pour la tenue de la session pertinente du Comité des programmes et des budgets un court rapport intérimaire sur les activités qu'il a menées et sur toutes les recommandations en ayant résulté;
- i) A prié le Directeur général:
 - i) De soumettre des propositions à la dix-neuvième session du Comité des programmes et des budgets en vue de régler le problème des obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service au cas où une solution ne serait pas trouvée à l'échelle du système des Nations Unies;
 - ii) D'établir une distinction dans les prochains rapports sur l'exécution du budget entre les soldes inutilisés qui résultent de mesures d'économie, d'un manque de ressources, de difficultés de livraison, etc.;
 - iii) De compléter le tableau mentionné au paragraphe h) i) plus haut en exposant la suite donnée à ces recommandations d'ici à la tenue de la session suivante du Comité des programmes et des budgets.

*6^e séance plénière
21 novembre 2002*

IDB.26/Dec.3 SITUATION FINANCIÈRE DE L'ONU

Le Conseil du développement industriel:

- a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.26/9;

b) A pris note également des informations figurant au chapitre VI et à l'annexe II de ce document concernant l'application de la décision GC.9/Dec.10 de la Conférence générale;

c) A prié instamment les États Membres et anciens États Membres qui n'avaient pas encore réglé leurs contributions, y compris au titre d'avances au Fonds de roulement et d'arriérés d'années antérieures, de le faire sans retard;

d) A prié le Directeur général de poursuivre ses efforts et de rester en relation avec les États Membres pour procéder au recouvrement des arriérés;

e) A prié le Secrétariat de vérifier auprès des autres organisations du système des Nations Unies les informations sur les incitations et contre-incitations en place s'agissant du paiement des contributions mises en recouvrement ainsi que l'existence de liens entre ces incitations et contre-incitations et les services fournis, et de rendre compte de la question au Comité à sa dix-neuvième session;

f) A recommandé à la Conférence générale à sa dixième session d'autoriser le Secrétariat à affecter aux programmes intégrés ou aux cadres généraux de services la part des soldes inutilisés des crédits ouverts, des recettes provenant des nouveaux États Membres et des intérêts à percevoir en sus des intérêts créditeurs prévus dans le budget (telle que figurant dans la décision GC.9/Dec.10) revenant aux États Membres qui n'auraient pas fait parvenir, d'ici au 31 décembre 2003, leur réponse quant à la destination de ces fonds s'élevant au total à 840 818 euros, comme il ressort de l'annexe II du document IDB.26/9;

g) A prié le Directeur général d'envoyer aux États Membres qui n'avaient pas encore répondu un dernier rappel les informant de la présente décision.

*6^e séance plénière
21 novembre 2002*

IDB.26/Dec.4 PLAN DE PAIEMENT PROPOSÉ POUR L'AZERBAÏDJAN

Le Conseil du développement industriel:

a) A rappelé l'Acte constitutif de l'Organisation et le règlement financier en vigueur, modifié pour la dernière fois par la décision GC.9/Dec.14;

b) A rappelé aussi le rapport du groupe de discussion à composition non limitée chargé d'étudier les mesures applicables pour obtenir le versement dans les délais des quotes-parts (IDB.19/12 et Corr.1), en particulier les paragraphes 13 et 14 dudit rapport, qui

disposaient que la période de remboursement ne devrait normalement pas dépasser cinq ans;

c) A rappelé encore ses décisions IDB.19/Dec.5 et IDB.25/Dec.6;

d) A pris note des informations figurant dans les documents IDB.25/8 et IDB.26/16 et Add.1;

e) S'est félicité que l'Azerbaïdjan se soit engagé à régler ses arriérés;

f) A décidé d'approuver le plan de paiement qui a été négocié avec l'Azerbaïdjan comme indiqué dans le document IDB.26/16 et Add.1;

g) A pris note, sans préjudice du paragraphe b) ci-dessus, des conditions du plan de paiement et a encouragé l'Azerbaïdjan à effectuer régulièrement les versements conformément aux clauses dudit plan;

h) A recommandé à la Conférence générale d'examiner favorablement la demande de l'Azerbaïdjan tendant à ce que son droit de vote soit rétabli conformément au paragraphe 2 de l'Article 5 de l'Acte constitutif de l'Organisation.

*6^e séance plénière
21 novembre 2002*

IDB. 26/Dec.5 MOBILISATION DE RESSOURCES FINANCIÈRES

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.26/6;

b) A décidé de déléguer au Directeur général le pouvoir d'approuver les projets devant être financés par le Fonds de développement industriel en 2003 et 2004 conformément aux priorités définies dans le cadre de programmation à moyen terme, 2002-2005 (GC.9/Res.2);

c) A encouragé tous les États Membres à verser à temps l'intégralité du montant de leurs contributions au budget ordinaire de façon que l'Organisation puisse élaborer et mettre en œuvre ses programmes avec efficacité;

d) A encouragé les États Membres et les autres bailleurs de fonds à augmenter le montant des contributions volontaires qu'ils versent à l'Organisation;

e) A encouragé également la communauté des donateurs et les autres bailleurs de fonds à envisager de verser des fonds non réservés à des fins spécifiques, en particulier pour permettre à l'ONUDI d'exécuter les

programmes intégrés ou les cadres de services de pays et pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre efficaces de nouvelles initiatives conformément au mandat conféré au Directeur général par le cadre de programmation à moyen terme, 2002-2005;

f) A encouragé les gouvernements des pays destinataires, selon leurs moyens, à collaborer plus activement avec l'ONUDI pour mobiliser des fonds afin de financer les programmes intégrés ou les cadres généraux de services et d'autres activités hautement prioritaires élaborés conjointement, et notamment de contribuer à recenser les fonds disponibles au niveau national, y compris dans le cadre d'accords de partage de coûts, et les fonds provenant de donateurs bilatéraux, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Banque mondiale et d'autres institutions de financement du développement, tout en concourant à faciliter l'accès à ces fonds;

g) A prié le Directeur général d'engager, en temps voulu, un dialogue avec tous les États Membres pour examiner de nouvelles initiatives, y compris leurs incidences financières, dans le contexte et compte tenu des priorités du cadre de programmation à moyen terme, 2002-2005, et de les promouvoir dans le cadre du développement international, en particulier lors de conférences internationales et par d'autres formes de dialogue.

*6^e séance plénière
21 novembre 2002*

IDB.26/Dec.6 PASSAGE À UN SYSTÈME FONDÉ SUR UNE MONNAIE UNIQUE

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.26/4 concernant le passage à un système fondé sur une monnaie unique, et en particulier des problèmes qui se posent à cet égard;

b) A noté avec satisfaction que le Directeur général avait commencé à prendre les mesures pour assurer la mise en place effective du système fondé sur une monnaie unique, l'euro;

c) A prié le Directeur général de trouver des solutions aux problèmes rencontrés dans la mise en place du système, définis dans le document IDB.26/4, et d'informer régulièrement les États Membres de l'évolution de la situation.

*6^e séance plénière
21 novembre 2002*

**IDB. 26/Dec.7 ORIENTATIONS
STRATÉGIQUES “AMÉLIORER
L’EXÉCUTION DES
PROGRAMMES DE L’ONUDI”**

Le Conseil du développement industriel:

a) A rappelé la résolution GC.7/Res.1 de la Conférence générale en date du 4 décembre 1997, par laquelle cette dernière faisait sien le Plan de travail concernant le rôle et les fonctions futurs de l’ONUDI, qui reste la base de la transformation organisationnelle et programmatique de l’ONUDI;

b) A rappelé également la résolution GC.9/Res.2 de la Conférence générale en date du 7 décembre 2001 relative au cadre de programmation à moyen terme, 2002-2005;

c) A pris note des informations contenues dans le document IDB.26/8 concernant le cadre de programmation à moyen terme, 2004-2007;

d) A souligné combien il importait que l’ONUDI s’efforce sans relâche d’exécuter ses programmes de façon efficace et effective afin d’être mieux considérée et plus soutenue au sein de la communauté internationale;

e) S’est félicité de l’initiative du Japon, qui a conduit à la formulation des orientations stratégiques visant à améliorer l’exécution des programmes de l’ONUDI;

f) A adopté les orientations stratégiques “Améliorer l’exécution des programmes de l’ONUDI”, qui figurent dans le document IDB.26/15, comme contribution importante aux efforts déployés pour faire de l’ONUDI une organisation plus efficace et plus efficiente, et en particulier pour la formulation et la mise en œuvre des cadres de programmation à moyen terme, 2002-2007;

g) A prié le Directeur général de tenir pleinement compte des orientations stratégiques lors de la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme, 2002-2005, et de l’élaboration de ses propositions pour le cadre de programmation à moyen terme, 2004-2007, et pour le programme et les budgets, 2004-2005;

h) A prié aussi le Directeur général d’attirer l’attention sur les orientations stratégiques lors des consultations qu’il l’avait prié, à sa vingt-cinquième session, d’entamer avec les États non membres en vue de les encourager à adhérer à l’Organisation ou à y revenir (IDB.25/Dec.2);

i) A prié encore le Directeur général de tenir les États Membres régulièrement informés et de lui faire rapport sur le sujet.

*6^e séance plénière
21 novembre 2002*

**IDB.26/Dec.8 FORUM MONDIAL SUR LES
BIOTECHNOLOGIES**

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note de la proposition du Gouvernement chilien d’accueillir un Forum mondial sur les biotechnologies en décembre 2003 et de prendre les mesures utiles pour son bon déroulement;

b) A prié le Secrétariat de veiller à ce que les priorités du Forum aient un rapport évident avec le mandat de l’ONUDI tel que défini dans le cadre de programmation à moyen terme, 2002-2005, compte tenu des activités normatives en cours au sein d’autres instances internationales compétentes;

c) A prié aussi le Secrétariat de tenir les États Membres régulièrement informés de l’avancement des travaux du Comité directeur de haut niveau et des préparatifs;

d) A encouragé les États Membres intéressés à collaborer avec l’ONUDI, notamment, à l’occasion des réunions préparatoires régionales et de discussions avec le Secrétariat, pour faire en sorte que le Forum ait des objectifs réalistes et aboutisse à des résultats intéressants;

e) A encouragé également les États Membres intéressés à envisager d’apporter un soutien financier ou autre pour le Forum et/ou pour les réunions préparatoires régionales;

f) A prié le Directeur général de faire rapport sur les principaux résultats du Forum en temps voulu pour la première session de 2004 du Conseil du développement industriel. Ce rapport devrait mettre l’accent sur les points ayant un rapport évident avec le mandat de l’ONUDI;

g) A prié le Conseil du développement industriel d’examiner les propositions du Secrétariat tendant à donner suite aux résultats du Forum qui relevaient du mandat de l’ONUDI, en vue de solliciter l’appui officiel des États Membres.

*6^e séance plénière
21 novembre 2002*

IDB.26/Dec.9 QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des informations contenues dans le document IDB.26/11;

b) A noté les modifications apportées en application de l'article 13.3 du Statut du personnel au tableau I dudit Statut afin de le rendre conforme à la décision énoncée dans la résolution 56/244 de l'Assemblée générale;

c) A noté aussi les modifications apportées aux dispositions 103.10 et 103.12 ainsi qu'aux appendices A, C et M du Règlement du personnel;

d) A noté encore la révision des dispositions 300 et suivantes du Règlement du personnel et l'instauration d'engagements de durée limitée;

e) Conformément à la décision GC.9/Dec.19 c) de la Conférence générale, a élu les membres et membres suppléants suivants au Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour qu'ils y siègent jusqu'à la fin de l'exercice biennal 2002-2003:

Membres: M. Cédric Janssens de Bisthoven
(Belgique)

M. Mlulami M. L. Singaphi
(Afrique du Sud)

Membres M^{me} Vesna Vukovic (Croatie)
suppléants: M. Tanmaya Lal (Inde).

*6^e séance plénière
21 novembre 2002*

IDB.26/Dec.10 CONSULTATIONS AVEC LES ÉTATS NON MEMBRES

Le Conseil du développement industriel:

a) A rappelé sa décision IDB.25/Dec.2 concernant les consultations avec les États non membres;

b) A pris note des informations fournies par le Directeur général dans les documents IDB.26/14 et Corr.1 et IDB.26/CRP.6;

c) A reconnu le rôle que les États Membres pourraient jouer en ayant des consultations bilatérales avec les États non membres;

d) A prié le Directeur général de tenir des consultations informelles étroites et régulières avec les États Membres intéressés, ce qui l'aidera dans ses consultations avec les États non membres en vue d'élargir la composition de l'Organisation;

e) A prié aussi le Directeur général de lui faire rapport sur les progrès accomplis à sa vingt-septième session.

*6^e séance plénière
21 novembre 2002*

IDB.26/Dec.11 ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET DATE DE LA VINGT-SEPTIÈME SESSION

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.26/CRP.3;

b) A décidé d'adopter l'ordre du jour provisoire suivant pour sa vingt-septième session:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapport annuel du Directeur général sur les activités de l'Organisation en 2002.
4. Rapport du Comité des programmes et des budgets:

a) Rapport intérimaire du Commissaire aux comptes, rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2002-2003;

b) Situation financière de l'ONUDI;

c) Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire;

d) Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2004-2005;

e) Financement des programmes de l'ONUDI, y compris les nouvelles initiatives pour la mobilisation de fonds;

f) Passage à un système fondé sur une monnaie unique;

- g) Comptes spéciaux créés en vertu de la décision GC.9/Dec.14;
 - h) Suite donnée au rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2000-2001;
 - i) Nomination d'un commissaire aux comptes.
5. Programme et budgets, 2004-2005.
6. Mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme, 2002-2005, y compris:
- a) Informations les plus récentes sur les préparatifs du forum sur les biotechnologies;
 - b) Représentation hors Siège.
7. Cadre de programmation à moyen terme, 2004-2007.
8. Centre international pour la science et la haute technologie.
9. Activités du Corps commun d'inspection.
10. Questions relatives au personnel.
11. Consultations avec les États non membres.
12. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.
13. Préparatifs de la dixième session de la Conférence générale.
14. Ordre du jour provisoire et date de la vingt-huitième session.
15. Adoption du rapport.
- c) A décidé de tenir sa vingt-septième session du 26 au 28 août 2003.

*6^e séance plénière
21 novembre 2002*

Annexe II

DOCUMENTS PRESENTES AU CONSEIL A SA VINGT-SIXIEME SESSION

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
IDB.26/1	1	Ordre du jour provisoire
IDB.26/1/Add.1	1	Ordre du jour provisoire annoté
IDB.26/2	2 a)	Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et du Fonds de développement industriel pour l'exercice biennal 2000-2001 terminé le 31 décembre 2001
IDB.26/3	2 a)	Observations du Directeur général sur le rapport du Commissaire aux comptes
IDB.26/4	2 e)	Passage à un système fondé sur une monnaie unique. Note du Secrétariat
IDB.26/5	2 a)	Rapport financier de l'exercice biennal 2000-2001. Rapport du Directeur général
IDB.26/6	2 d)	Mobilisation de ressources financières destinées aux programmes de l'ONUDI. Rapport du Directeur général
IDB.26/7 et Corr.1	3 b)	Mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme, 2002-2005. Rapport du Directeur général
IDB.26/8	4	Cadre de programmation à moyen terme, 2004-2007. Propositions du Directeur général
IDB.26/9	2 b)	Situation financière de l'ONUDI. Rapport du Directeur général
IDB.26/10	3 c)	Forum mondial sur les biotechnologies. Note du Secrétariat
IDB.26/11	5	Questions relatives au personnel. Rapport du Directeur général
IDB.26/12 et Corr.1	3 a)	Examen des programmes, y compris des questions intéressant l'ensemble du système: participation de l'ONUDI aux grandes manifestations internationales. Rapport du Directeur général
IDB.26/13	2	Rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa dix-huitième session
IDB.26/14 et Corr.1	6	Consultations avec les États non membres. Rapport du Directeur général
IDB.26/15	3 b) et 4	Mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme, 2002-2005. Cadre de programmation à moyen terme, 2004-2007. Améliorer l'exécution des programmes de l'ONUDI: [Orientations stratégiques des cadres de programmation à moyen terme] [Orientations stratégiques de l'élaboration et de la mise en œuvre des cadres de programmation à moyen terme, 2002-2007]. Note du Japon
IDB.26/16	2 b)	Situation financière de l'ONUDI. Plan de paiement proposé pour l'Azerbaïdjan. Rapport du Directeur général
IDB.26/16/Add.1	2 b)	Situation financière de l'ONUDI. Plan de paiement proposé pour l'Azerbaïdjan. Rapport du Directeur général. Additif

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
Documents de séance		
IDB.26/CRP.1	1	List of documents
IDB.26/CRP.2	2 b)	Financial situation of UNIDO. Note by the Secretariat
IDB.26/CRP.3	7	Provisional agenda and date of the twenty-seventh session. Note by the Secretariat
IDB.26/CRP.4	3	Programmatic review, including system-wide issues. Status of the integrated programmes. Note by the Secretariat
IDB.26/CRP.5	3	Programmatic review, including system-wide issues. Technical cooperation: Role and responsibilities of United Nations entities. Note by the Secretariat
IDB.26/CRP.6	6	Consultations with non-Members States. Report by the Director-general
IDB.26/CRP.7	-	Liste des participants